



Compte rendu REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ISLETTES DU lundi 16 avril 2018 0 19 H

L'an deux mil dix-huit, le 16 avril à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Mr José DOMINGUEZ, Maire

Présents : M. AUBRY M. - M. DOMINGUEZ D. - M. BAILLON – Mme CONTRERAS F.– M. DELINOTTE J.C. – M. DEVAUX E. - Mme PECHEUX A – Mme LEBRUN -Mme PRUVOST D. - Mme DE ANTONIO

Excusés : M. HURLAIN M. -. M. GOULET S

Absents : Mme PIRES A-M. MANGAS I

ORDRE DU JOUR

- | | |
|--|---------------------|
| 1- Demande de subvention à GRAND EST en vue du projet de requalification d'une partie du secteur à la Cardine | Délibération |
| 2-Projet de mise à disposition d'un terrain communal en vue de l'implantation d'une antenne TDF dans le but d'améliorer la couverture en matière de télécommunications dans la Vallée de la Biesme et le secteur de l'autoroute | Délibération |
| 3-Sécurité juridique de nos actes administratifs : Afin de prévenir un éventuel recours administratif, il sera proposé de retirer les délibérations du 03 avril dernier concernant le compte administratif 2017, le budget 2018, et l'attribution des subventions aux associations pour 2018. | Délibération |
| 4-Attribution des subventions aux associations pour 2018- | Délibération |
| 5-Approbation du compte de gestion 2017 | Délibération |
| 6-Approbation du compte administratif 2017 | Délibération |
| 7-Approbation du budget primitif 2018 | Délibération |
| Questions diverses | |

M. DELINOTTE Jean-Charles est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 03 avril 2018 à l'unanimité.

- Demande de subvention à la région GRANDEST en vue du projet de requalification d'une partie du secteur de la Cardine.

Le Maire présente le projet qui consiste à mettre en œuvre une partie des propositions formulées dans le cadre de l'étude EPFL.

Un hangar en ruine sera démoli et le bâtiment de l'ancienne conciergerie sera réhabilité et agrandi d'un atelier d'environ 80 m² afin d'y installer les locaux techniques de la commune. Le coût hors taxes de l'ensemble est estimé à 143685 €. Le financement serait assuré par le maître d'ouvrage pour 40%, la région GRANDEST pour 40% et par l'Etat pour 20%.

Cette proposition est adoptée par 10 voix pour et 1 abstention.

- Projet de mise à disposition d'un terrain communal en vue de l'implantation d'une antenne TDF.

Le Maire indique qu'une demande de terrain d'environ 160 m² a été adressée à la commune afin d'implanter une antenne TDF. Cela permettrait d'améliorer la couverture en matière de télécommunication dans la Vallée de la Biesme et sur le secteur de l'autoroute.

M. AUBRY présente le projet sous son aspect technique.

Mme DE ANTONIO fait part de son inquiétude relativement aux risques de santé des habitants résidant à proximité de l'installation.

Le Maire propose de délibérer sur la mise à disposition contre redevance d'une partie de la parcelle C n°199 au lieudit « Les Senades » située à proximité immédiate des locaux techniques de l'ONAC. La proposition est adoptée par 9 voix pour et 2 abstentions.

- Retrait des délibérations adoptées le 3 avril 2018 concernant :

- Le compte administratif de l'année 2017
- L'attribution des subventions aux associations pour 2018
- Le budget primitif 2018

Le Maire propose de passer au vote.

La proposition de retrait de ces 3 délibérations est adoptée à l'unanimité.

- Attribution des subventions 2018 aux associations :

Après examen des propositions émises par la commission cohésion sociale, le maire propose de délibérer.

Les propositions d'attribution des subventions pour un montant total de 4875€ sont approuvées à l'unanimité.

- Approbation du compte de gestion 2017.

Le compte de gestion 2017 présenté par le Trésorier est approuvé à l'unanimité.

- Approbation du compte administratif 2017

Les documents examinés, communiqués préalablement à la réunion du conseil municipal sont projetés sur écran.

A la question du maire : « Avez-vous des questions à poser sur le compte administratif ? », Mme LEBRUN demande des précisions concernant le budget 2017-ligne 122 aux recettes d'investissement pour le projet « aménagement de la traversée des Islettes » pour un montant de 879 091 €.

Mme MARSAN et M. AUBRY lui indiquent que ce montant est composé des subventions susceptibles d'être obtenues et d'un emprunt à réaliser si nécessaire.

Le maire précise que ce projet n'a pas été repropo   au BP 2018 dans la mesure o   2 autres projets sont consid  r  s comme prioritaires. Cela ne veut pas dire que le projet de travers  e de la commune soit abandonn  .

Le compte administratif 2017 est approuv   par 8 voix pour, 1 voix contre et une abstention.

- Approbation du budget primitif 2018.

Les documents examin  s, communiqu  s pr  alablement    la r  union du Conseil Municipal sont projet  s sur   cran.

A la question du maire : « Avez-vous des questions    poser sur le BP 2018 ? » aucune question n'est formul  e. Il est donc propos   de passer au vote.

Le BP 2018 est adopt   par 9 voix pour et 2 voix contre.

- Le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des questions.
En l'absence de question, la s  ance est lev  e    19h45.

Le Secr  taire de S  ance.
DELINOTTE J.C